

AVIS IMPORTANT CONCERNANT L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE 2026

DE

XTRACKERS (IE) PLC (la Société)

AVIS est donné par les présentes que l'Assemblée générale annuelle (l'« **AGA** ») de la Société se tiendra dans les bureaux de A&L Goodbody LLP, 25 North Wall Quay, Dublin 1, Irlande, le 11 juin 2026 à 09 h 30 (heure de Dublin) aux fins suivantes :

1. Réception et examen des états financiers réglementaires pour l'exercice clos le 31 décembre 2025, du rapport des administrateurs sur lesdits états et du rapport des contrôleurs de comptes sur lesdits états et ledit rapport (ce point ne nécessite pas l'adoption d'une résolution).
2. L'examen par les actionnaires des affaires de la Société (ce point ne nécessite pas l'adoption d'une résolution).
3. Délibération sur la reconduction des contrôleurs de comptes KPMG (résolution ordinaire 1).
4. Autorisation aux administrateurs de fixer la rémunération des contrôleurs de comptes pour l'exercice clos le 31 décembre 2026 (résolution ordinaire 2).

La dernière version du Prospectus de la Société (en anglais), des documents d'information clé des compartiments (en néerlandais et en français), et des derniers rapports annuel et semestriel (en anglais) sont disponibles gratuitement chez Deutsche Bank AG, succursale belge, Avenue Marnix 13-15, 1000 Bruxelles, qui est responsable pour le service financier en Belgique, ou sur le site internet www.fundinfo.com.

Sur ordre du Conseil d'administration

**Pour et au nom de
Xtrackers (IE) plc**

Date : 11 mai 2026

Siège social : 78 Sir John Rogerson's Quay, Dublin 2, Irlande

NOTES

Quorum

Le quorum nécessaire pour l'AGA est d'un actionnaire présent (en personne ou par procuration) habilité à voter dans le cadre des questions devant être traitées. Si aucun quorum n'est présent dans un délai d'une demi-heure à compter de l'heure fixée pour l'AGA, ou si durant l'AGA un quorum cesse d'être présent, l'AGA sera ajournée jusqu'à 09 h 30 (heure de Dublin) le 18 juin 2026 sans nouvel avis aux Actionnaires. Le quorum lors de l'assemblée ajournée sera constitué d'un actionnaire présent (en personne ou par procuration) à l'assemblée ajournée. Les résolutions seront proposées lors de l'assemblée ajournée de la manière décrite ci-avant.

Droit de participer et de voter

Enregistrée à Dublin sous le statut de société d'investissement à capital variable à compartiments multiples dont la responsabilité est séparée entre les compartiments. Numéro d'immatriculation : 393802. Siège social : 78 Sir John Rogerson's Quay, Dublin 2, Irlande.
Administrateurs : Tom Murray (Irlandais), Michael Whelan (Irlandais), Gerry Grimes (Irlandais), Julien Boulliat (Français), Philippe Ah-Sun (Britannique) et Roberto Cesca (Italien).

Veillez noter que vous n'avez le droit de participer et de voter à l'AGA (ou à tout ajournement de celle-ci) que si vous êtes un Actionnaire inscrit au registre ou un détenteur d'actions de souscripteur (tel que défini dans l'Acte constitutif) (collectivement le(s) **Actionnaire(s)**). Étant donné que les compartiments de la Société utilisent le modèle de règlement du Dépositaire central de titres international (« **DCTI** », International Central Securities Depository) et que Citivic Nominees Limited (l'**Actionnaire inscrit au registre**) est l'unique Actionnaire inscrit au registre du compartiment dans le cadre du modèle de règlement du DCTI, les investisseurs des Compartiments doivent soumettre leurs instructions de vote par l'intermédiaire du DCTI concerné ou du participant concerné d'un DCTI (p. ex. un dépositaire central de titres local, un courtier ou un représentant). Si un investisseur a investi dans un compartiment par l'intermédiaire d'un courtier/négociant/autre intermédiaire, il doit contacter cette entité pour lui fournir des instructions de vote.

Nomination des mandataires

Un formulaire de procuration peut être obtenu sur le site Internet de la Société à l'adresse www.Xtrackers.com pour être utilisé par l'Actionnaire inscrit au registre. Comme mentionné ci-avant, les investisseurs des Compartiments qui ne sont pas les Actionnaires doivent soumettre leurs instructions de vote par l'intermédiaire du DCTI concerné ou du participant concerné à un DCTI (p. ex. un dépositaire central de titres local, un courtier ou un représentant), au lieu d'utiliser le formulaire de procuration ci-joint. Ces instructions de vote doivent être soumises au DCTI en temps utile avant l'heure de tenue de l'Assemblée, afin que le DCTI puisse remplir et transmettre le formulaire de procuration à l'Actionnaire inscrit au registre.

L'Actionnaire inscrit au registre doit remplir le formulaire de procuration et le renvoyer (ainsi que le pouvoir ou toute autre autorisation, le cas échéant, en vertu duquel/de laquelle il est signé ou une copie certifiée par acte notarié dudit pouvoir ou de ladite autorisation) au bureau du Secrétaire de la Société, Goodbody Secretarial Limited, 25 North Wall Quay, Dublin 1, Irlande (fax : + 353 1 1649 2649 ou par e-mail à l'adresse gslfunds@algoodbody.com) à l'attention de Sarah O'Donovan, de manière à être reçu avant l'heure fixée pour la tenue de l'assemblée ou de tout ajournement de celle-ci ou (dans le cas d'un scrutin effectué à un autre moment que le jour de l'AGA ou de l'assemblée ajournée, ou le même jour) avant l'heure fixée pour le vote pour lequel il doit être utilisé. Toute modification du formulaire de procuration doit être paraphée par la personne qui l'a signé.